



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 DÉCEMBRE 2025  
2025/127**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 10 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Étaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIER, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, M. Laurent GIRARD, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LE PY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILLO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M. Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Florence LE MEIGNEN), Mme Marie-Renée BIZET (pouvoir à M. Jean-Philippe BASTIEN), M. Christian ROUX (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE), Mme Claudie LELECQUE (pouvoir à M. Michel CADIER), M. Pierre-Luc PHILIPPE (pouvoir à Mme Michelle GUILLEUX),

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

**FOURNITURES SCOLAIRES 2026**

Rapporteur : Romain LAUNAY

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Économique et de la commission Vie scolaire - Enfance -Jeunesse du 25 novembre 2025,

**CONSIDERANT** que le conseil municipal doit, chaque année, voter les crédits fournitures scolaires pour l'année suivante,

**Le conseil municipal, À l'UNANIMITÉ, DECIDE :**

♦ **DE VOTER** les crédits fournitures scolaires suivants pour 2026 :

Établissements scolaires - cycles	Nombre d'élèves d'Herbignac scolarisés à la rentrée 2025/2026	Crédit fournitures scolaires 2026 <b>50 €/élève</b>	Comptes
École René Guy Cadou - Mat.	73	3 650.00 €	6067 - 211

École René Guy Cadou - Elém.	113	5 650.00 €	6067 - 212
École Marie Pape-Carpantier - Mat.	69	3 450.00 €	6067 - 211
École Marie Pape-Carpantier - Elém.	110	5 500.00 €	6067 - 212

- ♦ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 12 décembre 2025  
Et de la publication, le 17 décembre 2025**

**Pour extrait certifié conforme  
Mme La Maire,  
Christelle CHASSE**

